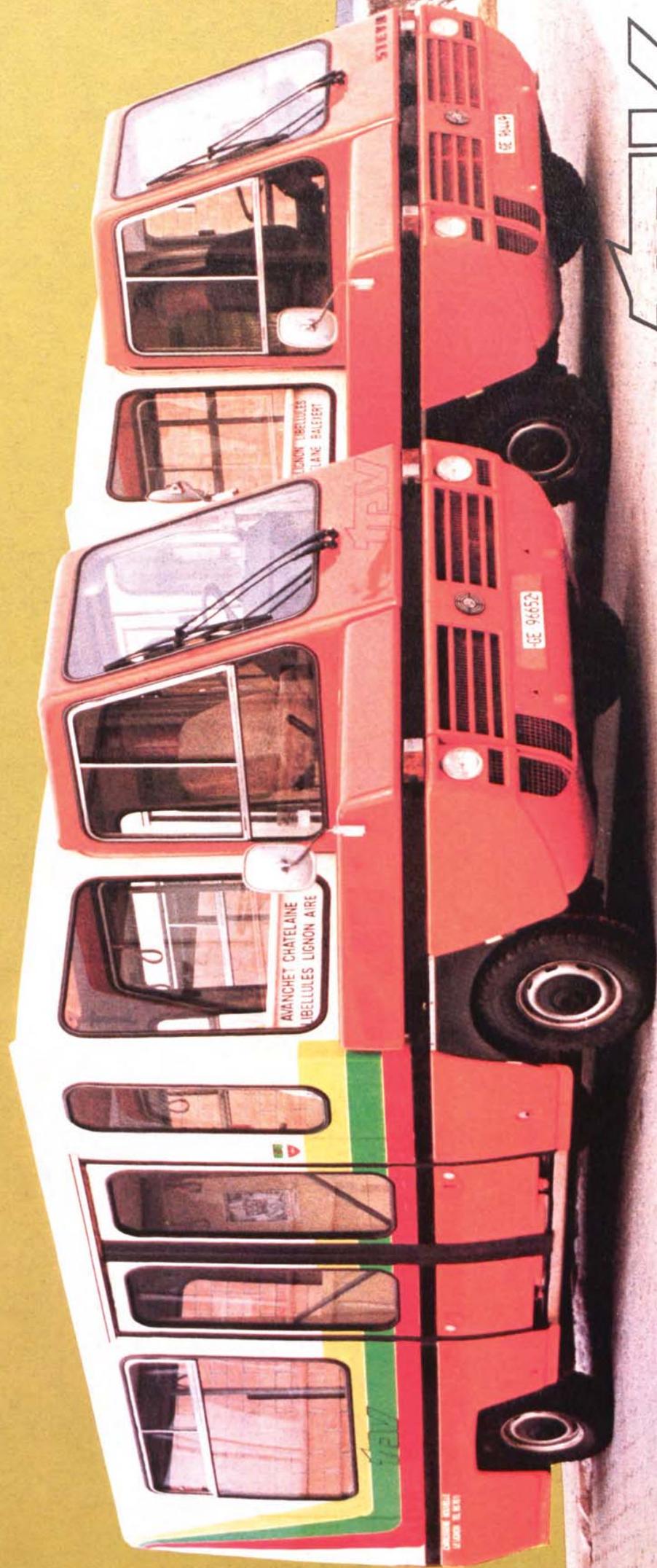
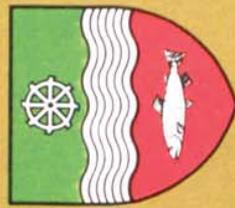


vernier information



transports publics de la Ville de Vernier





L'abri réalisé au Lignon en 1979

Station de Vernier réalisée en 1939



LES TRANSPORTS PUBLICS

HISTORIQUE

Les bacs

Il est fort probable que les premiers transports publics de la commune furent les bacs.

Genève avait toujours vu d'un mauvais œil la réalisation de ponts sur le Rhône en dehors de son territoire car elle craignait leur utilisation à des buts militaires augmentant ainsi sa vulnérabilité. En 1556, elle a réussi à convaincre les Bernois, qui voulaient relier leurs baillages de Gex, de Vernier et de Gaillard, de renoncer à la construction d'un pont en dessous de Vernier.

Lors du siège de Genève de 1782, les troupes alliées inaugurèrent le 25 juin un nouveau bac entre le Moulin des Evaux, dépendant d'Onex, et Aire.

Le 13 avril 1798, Nicolas Céard, le constructeur de la route du Simplon, qui était ingénieur en chef du Département de l'Ain et Maire de Versoix où il résidait, réalisa un pont de bateaux en aval de l'actuel Pont Butin. Six grands bateaux de 13 mètres de long et 4 plus petits, amarrés au moyen de câbles et de pieux, supportaient un plancher de 3 mètres de large et 74 mètres de long. Mais il fut rapidement démoli par les intempéries et les habitants d'Aire, furieux de le voir emprunté par des soldats français qui maraudaient dans leurs vignes. Enfin, le Conseil d'Etat accorda en 1840 une concession pour le service de bac entre les moulins de Vernier et d'Onex et une autre en 1886 à John BRANCHU (qui fut adjoint du Maire de Vernier) pour un service entre Aire et Lancy. Cette exploitation dura jusqu'en 1927, soit peu après l'inauguration du Pont Butin.

Les chemins de fer

En 1858 furent inaugurés à trois mois d'intervalle les lignes ferroviaires Lyon-Genève et de Genève en direction de la Suisse.

La ligne La Plaine-Genève, reprise par la Confédération en 1912, dispose de trois arrêts: les haltes de Cointrin et Vieux-Bureau et la gare de Vernier-Meyrin. Le quatrième arrêt, celui de Châtelaine, réclamé jadis avec insistance par la commune, n'a jamais vu le jour.

En 1914, fut créée la liaison ferroviaire entre la gare de Vernier-Meyrin et l'Usine à Gaz. La liaison avec l'aéroport de Cointrin fait actuellement l'objet d'une étude.

Les tramways

Le 11 août 1889 la Compagnie des chemins de fer à voie étroite, qui fut reprise au début du siècle par la Compagnie genevoise des tramways électriques (CGTE) obtint la concession pour l'exploitation de la ligne N° 6 jusqu'à Vernier.

La ligne fut inaugurée en 1890. Le terminus de Vernier était situé près de l'école de Vernier-Place, à l'entrée du village, celui de Genève, était primitivement à Chantepoulet. Entre 1941 et 1956, les jours ouvrables, le parcours allait de Vernier à Veyrier en passant par Rive.

La traction à vapeur, choisie initialement, fut remplacée par la traction électrique en 1902.



VERNIER

L'automotrice à Vernier en 1902

Les bus

Sur la ligne N° 6, les tramways furent remplacés en 1959 par des trolleybus. Dès 1926, la Compagnie Jura-Salève exploitait la ligne X de la gare de Cornavin à Cointrin, par la rue de la Servette et l'ancienne route de Cointrin (actuellement Louis-Casali).

En 1954, la ligne fut modifiée pour desservir tout d'abord le village de Meyrin, puis dès 1961 la cité satellite, le CERN et Saint-Genis.

En 1959, la ligne 33 fut créée par la CGTE sur l'ancien tracé de la ligne X mais avec départ à Champel. Son exploitation fut assurée par des trolleybus.

Dès 1931, la liaison par bus pour Aire depuis Bel-Air en passant par Saint-Jean fut assurée par la Compagnie Jura-Salève. Mais en 1951 la CGTE reprit également cette ligne N° 7 qu'elle exploite depuis lors avec des trolleybus. Après la réalisation de l'ensemble du Lignon la ligne fut prolongée d'abord jusqu'à l'entrée de la cité et par la suite, sur l'insistance de quelques habitants, jusqu'aux tours.

La navigation sur le Rhône

La liaison entre le Rhône et le Rhin a déjà fait rêver plusieurs générations, et il paraît qu'elle existait à l'époque romaine. De nombreux projets ont été étudiés et le dernier en date prévoyait un tunnel navigable de l'embouchure du Nant d'Avanchet au Reposoir.

Dans l'attente d'une telle réalisation, c'est un service de petits bateaux qui fut inauguré en 1952 (mouettes) entre le Creux-de-Saint-Jean, puis le Quai TURRETTINI et Verbois fonctionnant pendant la belle saison.

En 1977, un débarcadère a été créé à la hauteur de la passerelle reliant Le Lignon à Loëx. D'autres sont prévus dans le cadre de la réalisation du chemin pour piétons le long du Rhône. Un port de plaisance a également été envisagé à l'embouchure du Nant des Grebattes.



Les lignes actuelles des Transports publics genevois

Le territoire de la Ville de Vernier est actuellement arrosé par quatre lignes radiales:

- la ligne 33 desservant l'aéroport et touchant la Cité d'Avanchet sur le côté nord.
- la ligne 333 qui dessert la Cité d'Avanchet aux heures de pointe.
- la ligne X qui aboutit à Meyrin et St-Genis et qui touche le côté sud d'Avanchet et Balexert.
- la ligne 6 ayant son terminus à Vernier et passant par Châtelaine.
- la ligne 7 desservant Aire et Le Lignon.
- la ligne de ceinture 14 qui passe par Châtelaine, l'avenue de l'Ain et le Pont Butin.

La fréquence des services sur les radiales est relativement satisfaisante. Par contre, les courses sur la ligne de ceinture 14 sont moins fréquentes et inexistantes le soir et les jours fériés. Les possibilités de transbordement entre les radiales, par exemple pour se rendre du Lignon à Châtelaine ou à Vernier, à Meyrin, à l'Aéroport ou vice-versa, sont faibles. Les usagers sont donc souvent obligés de se rendre jusqu'au centre ville pour passer d'une ligne à l'autre. La solution qui est envisagée à moyen terme est de faire circuler les véhicules sur deux lignes, par exemple sur la ligne 6 et sur la ligne 7, permettrait aux habitants du Lignon d'aller jusqu'à Vernier sans changer de véhicule mais les astreindrait néanmoins à une durée de parcours assez longue en les obligeant de passer toujours par le centre.

Des démarches ont été entreprises auprès de la direction des Transports publics genevois pour le prolongement de la ligne N° 6 sur la route du Bois-des-Frères jusqu'au Lignon. Les courses qui s'arrêtent actuellement à Châtelaine (une sur deux) pourraient desservir Le Lignon. Il y aurait ainsi une liaison bien située entre la presqu'île d'Aïre et le chef-lieu et les habitants d'Aïre-Le Lignon pourraient atteindre directement le secteur des Charmilles et la Gare de Cornavin. Si nous traçons un cercle de 500 m. de rayon autour de chaque arrêt, nous remarquons que pratiquement tous les secteurs habités de la commune sont desservis d'une manière satisfaisante à l'exception de la moitié de la presqu'île d'Aïre côté Salève.

La ligne des Transports publics de la Ville de Vernier

La partie inférieure de la presqu'île d'Aïre, couramment appelée «Bas d'Aïre», celle qui se situe aux alentours de la route d'Aïre, du chemin des Sellières et du chemin de la Verseuse, était jadis desservie par les autobus de la Compagnie Jura-Salève. Après la création de la ligne N° 7, ce service a été supprimé. Le «Bas d'Aïre» a ainsi été privé d'une ligne indispensable.

Solutions envisagées

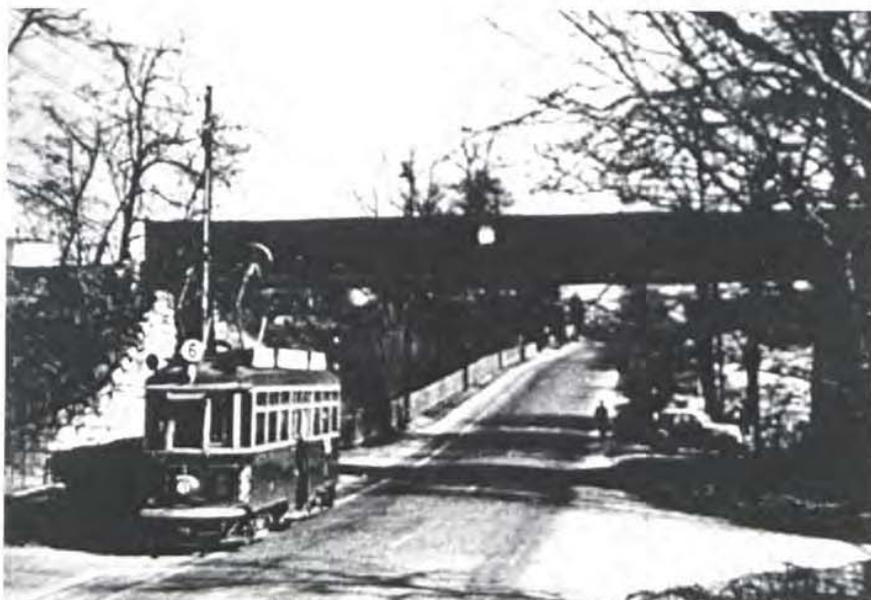
Pour remédier à cet inconvénient, plusieurs solutions ont été envisagées. La première consistait à relier le réseau routier entre le terminus de l'avenue du Lignon et le chemin de la Source Saint-Jean, afin de permettre la continuation de la ligne 7 et de créer une boucle par le chemin des Sellières et la route d'Aïre.

Toutefois, cette proposition aurait nécessité la construction onéreuse d'un pont à travers le Nant des Grebattes, l'acquisition de terrains et la démolition d'habitations. De plus, un trafic non souhaité aurait pu envahir des secteurs habités. Enfin, des problèmes d'utilisation se seraient posés. Si la boucle avait été créée dans le sens Lignon-Sellières, les usagers voulant se rendre en ville depuis l'arrêt situé à la hauteur du N° 50 de l'avenue du Lignon auraient dû subir l'attente au terminus de la ligne.

La boucle dans l'autre sens aurait posé les mêmes problèmes pour les habitants situés à proximité des chemins d'Aïre et des Sellières.

La création de deux terminus desservis en alternance à la fin de l'avenue du Lignon et du chemin des Sellières aurait désavantagé les nombreux usagers de la partie haute du Lignon.

En définitive, c'est la création d'une nouvelle ligne allant du «Bas d'Aïre» à Balaxert, desservie par des bus pour environ trente passagers qui a été retenue.



En avril 1956 à la route de Vernier près du Bois-des-Frères

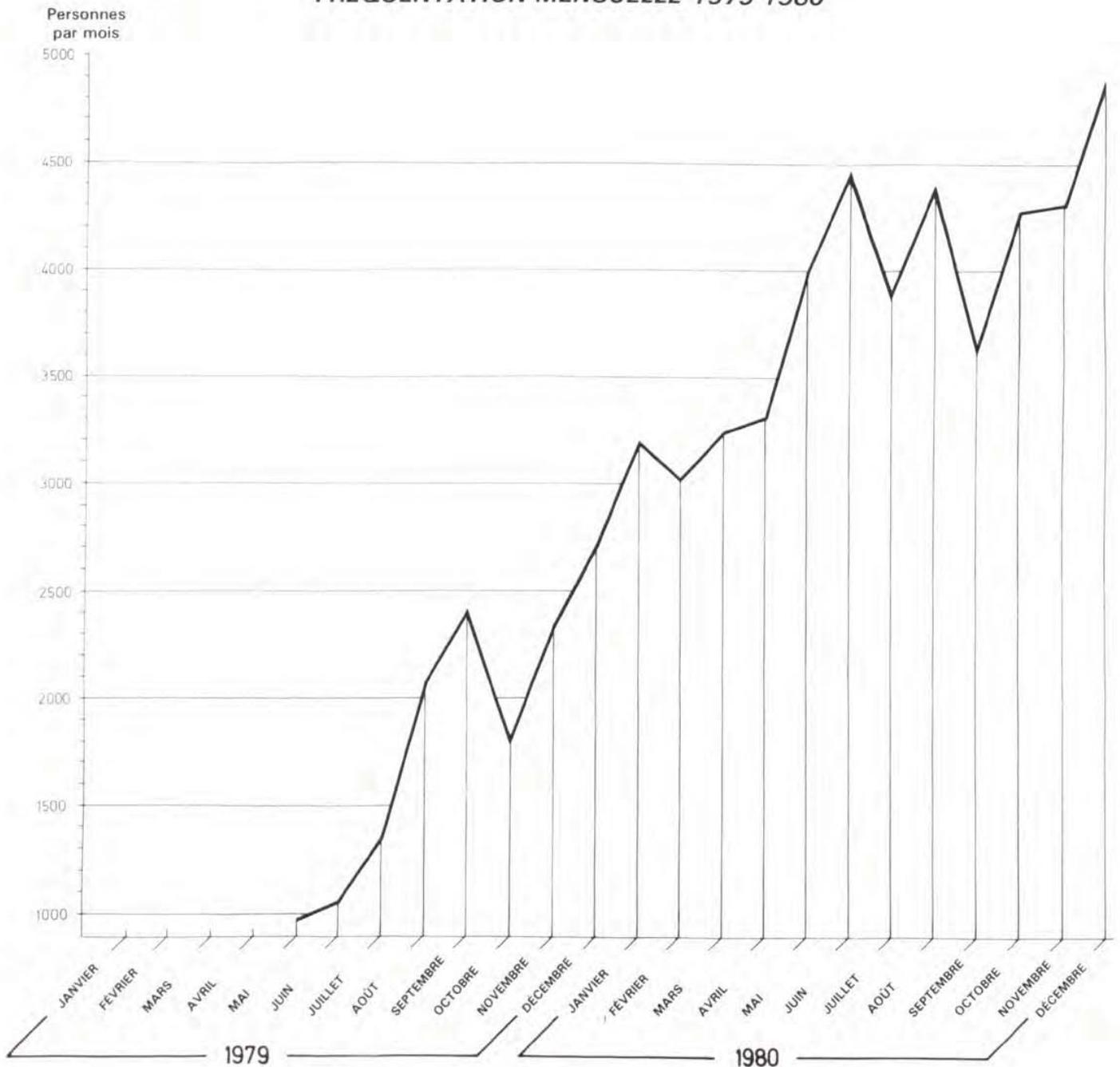
Passagers transportés

Dès l'entrée en service, le 17 mars 1979, cette liaison connut tout suite un succès qui dépassa les prévisions. Des 6 services journaliers prévus au début, on passa à 9 le mois de juin de la même année. Le nombre de passagers ne cessa d'augmenter, de 49 en mars 1979, les personnes transportées passèrent en moyenne journalière à fin 1980 à 186.

Le tableau suivant donne une idée de l'augmentation du nombre des passagers journaliers.

SERVICE TRANSPORTS PUBLICS DE LA VILLE DE VERNIER

FRÉQUENTATION MENSUELLE 1979-1980



Sous peu, un accord devrait intervenir avec les Transports publics genevois afin que les billets délivrés sur les bus des Transports publics de la Ville de Vernier soient valables pour les transports sur les lignes des TPG.

BUDGET 1981

Le budget pour l'année 1981 s'équilibre à Fr. 21.180.000.— . Par rapport à celui de 1980, il accuse une augmentation raisonnable de 5,6% avec toutefois des fluctuations sensibles selon les rubriques.

CENTIMES ADDITIONNELS:

Ils restent fixés à 50 (Ville de Genève: 49,5, Meyrin, Satigny et Lancy: 52). Il a été évalué à Fr. 321.000.— contre Fr. 300.000.— en 1980 procurant une augmentation estimée des recettes de Fr. 1.050.000.— .

L'estimation de la valeur de rendement du centime additionnel à Fr. 321.000.— est prévue comme étant réaliste par le Conseil administratif. Pourtant l'estimation du Département cantonal des finances, se basant sur des données globales relatives à la situation générale, était supérieure de Fr. 19.000.— , atteignant Fr. 340.000.— .

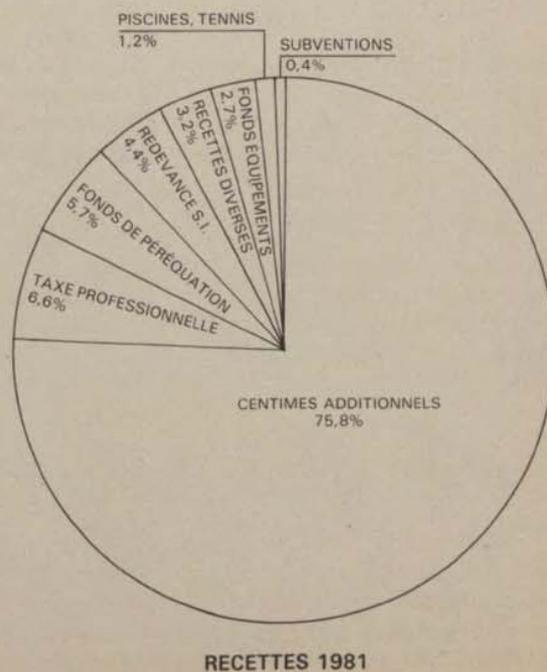
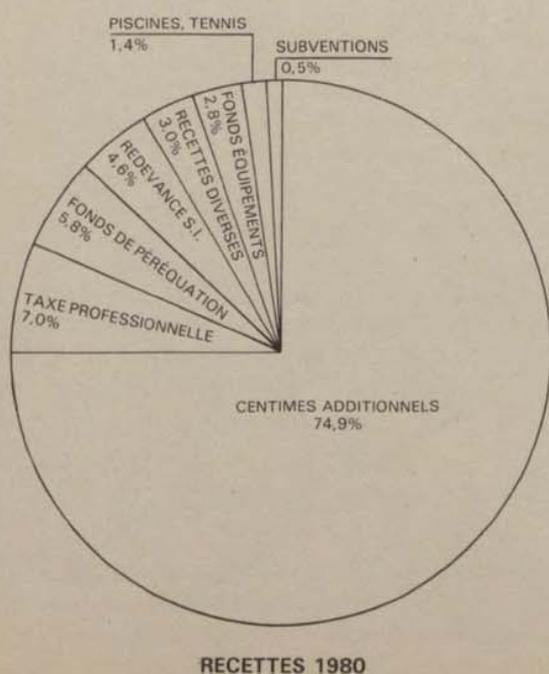
A tort ou à raison, le Conseil administratif a décidé de pondérer les extrapolations cantonales en tenant compte de la qualité fiscale de notre population.

En ce qui concerne l'évaluation de l'imposition du revenu des personnes physiques, nous nous en sommes tenus à la moyenne cantonale.

Par contre, nous nous sommes montrés très prudents en ce qui concerne l'imposition des personnes morales. Nous ne comptons pas (ou peu) de sociétés dites de services dans notre commune. Nos industries du bâtiment (et des branches annexes à la construction) ont dû diminuer considérablement le volume de leur activité depuis 1973. En 1980, ce volume représentait à peine 50% de celui enregistré avant la crise déclenchée en 1974. Quant aux entreprises métallurgiques, elles connaissent de réelles difficultés nées de la situation internationale du prix de l'énergie et la valeur de notre monnaie nationale. Seul le secteur chimique a connu un certain succès sans que nous ne soyons certains que cette situation satisfaisante s'étende à 1981!

RECETTES:

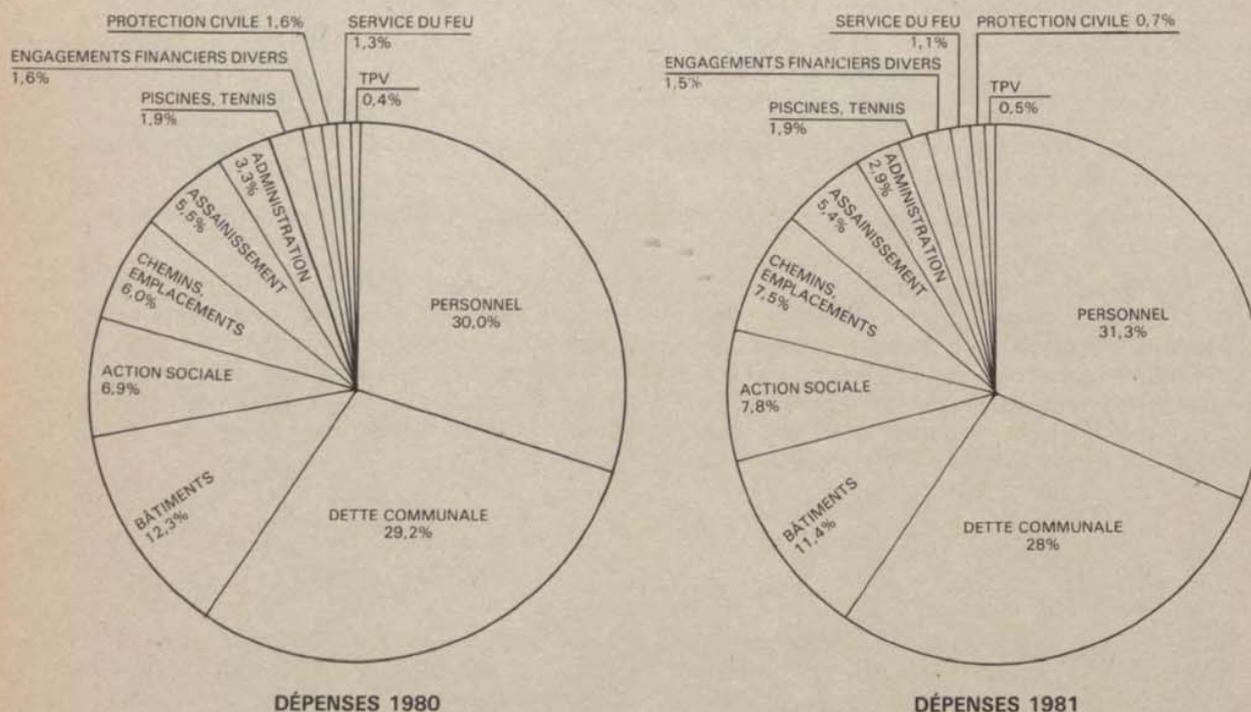
Les 76% sont représentés par le revenu des centimes additionnels, soit 50 x Fr. 321.000.— = Fr. 16.050.000.— (+ Fr. 1.050.000.—). Le total général des recettes étant en augmentation de Fr. 1.109.000.— sur 1980, vous pouvez en déduire (avec raison) que les autres postes des recettes ne connaissent que des fluctuations peu importantes.



DÉPENSES:

Celles relatives à l'administration augmentent de Fr. 565.000.— (soit 8,37%) phénomène dû d'une part à l'intégration de l'allocation de vie chère payée en 1980 aux salaires pour 1981 (4,97%) et d'autre part à l'incidence de la nouvelle classification des fonctions du personnel communal voulue par le Conseil municipal et réalisée par la majorité du Conseil administratif au cours de l'année 1980.

Deuxième en importance des augmentations des dépenses: celles des travaux publics + Fr. 348.500.— (soit 7,68%) représentés en partie par des acquisitions de machines (+ Fr. 172.000.—) et de matériel et de mobilier (+ Fr. 66.000.—).



Si les crédits destinés à l'entretien des bâtiments, au chauffage (nous avons été pessimistes pour 1980 dans ce domaine) et à l'éclairage, ont peu «bougé», il a fallu par contre revoir ceux destinés à l'entretien des routes et des emplacements communaux (+ Fr. 77.000.—).

Troisième volet important de l'augmentation des dépenses, celles du secteur social: + Fr. 132.000.— (12,36%) car les communes doivent se substituer de plus en plus à l'Etat dans un certain nombre de tâches. Sont incluses dans cette catégorie de dépenses les subventions aux crèches, jardins d'enfants, aux institutions telles que les aides ménagères et les aides familiales, de même que le Service des soins infirmiers à domicile de la Croix-Rouge genevoise, toutes déployant une très grande (et bénéfique) activité en faveur de notre population.

A ce chapitre, il convient aussi de mentionner les Centres de loisirs, Jardins Robinsons et les Centres aérés qui connaissent eux aussi un développement certain... et des difficultés de trésorerie inhérentes à ce type d'activité.

Une note plus claire pour terminer le chapitre des dépenses: celles de la Protection civile ont diminué de Fr. 168.000.— (soit 50%). Ce phénomène est dû à ce que la subvention communale à la construction des abris privés (22,5%) connaît un ralentissement certain lié à celui de la construction immobilière sur le territoire communal. Il restera cependant à réaliser l'amélioration souhaitée de l'abri des Libellules (Poste sanitaire) mais il s'agit d'un ouvrage hors budget.

CONCLUSION:

Ce budget n'a pas fait l'unanimité du Conseil municipal. Il convient de ne pas oublier une chose essentielle: l'équilibre des finances communales (à commencer par celui du budget) est une exigence de la loi sur l'administration des communes. Cet équilibre ne peut être obtenu qu'en faisant des choix prioritaires... Or, c'est dans le choix que réside la grosse difficulté et le nœud des désaccords.

CHANTIERS EN COURS

1. BÂTIMENTS

Vestiaire football de Vernier:

Voté en avril 1979 conjointement avec le principe de la construction du cantonnement STPA, ce bâtiment verra la fin de ses travaux dans le courant de ce printemps. Il sera inauguré en mai. Parallèlement à cette construction, il a été installé un dispositif permettant l'arrosage automatique d'une partie du centre sportif. Par contre, l'éventualité de la construction du terrain C est toujours en discussion au Conseil municipal.

Vestiaire du Lignon:

Le crédit de construction du vestiaire du Lignon a été voté au mois de novembre 1979 et le pavillon a été mis à disposition des usagers au mois de novembre 1980. Il faut préciser que ce vestiaire sert pour la vente-échange de vêtements usagés.

Ecole Avanchet-Salève:

Au mois de mai 1980, le principe de la transformation de l'école Avanchet-Salève a été voté par le Conseil municipal. Ces travaux ont commencé au mois de juillet 1980 et seront vraisemblablement achevés dans le courant de cet été. Il s'agissait de la création de nouvelles classes pour faire face aux besoins du quartier. Le logement du concierge a été déplacé sur la toiture.

Centre de quartier de Balexert:

La rénovation du pavillon destiné au Centre de quartier de Balexert sera achevée au début du printemps. Les crédits relatifs à cette transformation ont été votés au mois de juin 1980.

2. SPORTS

Eclairage centre sportif d'Aire:

Devant l'opposition des riverains du Centre sportif d'Aire, la mise en place de l'éclairage voté par le Conseil municipal en mars 1980 devra être différée jusqu'à plus complète information de la population locale. Nous souhaitons que cette installation puisse être achevée durant l'été.

Canalisations piscine du Lignon:

Entrepris dans de mauvaises conditions et un délai particulièrement court, le remplacement de ces canalisations permettra de mettre en service notre piscine municipale à la date prévue, sauf évidemment intempéries très graves.

3. ESPACES VERTS

Espace vert de Balexert (côté Avenue du Pailly):

En raison des difficultés rencontrées pour l'élaboration d'une paroi antibruit, les travaux devront être interrompus en attendant de trouver une solution adaptée aux particularismes locaux, solution que nous pensons découvrir dans les meilleurs délais.

Place du village ouest entourant l'école enfantine:

Voté au mois de février 1980, ce chantier a débuté dans le courant de l'automne. Un planning a déterminé que cet ouvrage devrait être achevé avant les Promotions.

4. ASSAINISSEMENT

Avenue Louis-Pictet:

Parallèlement aux travaux d'élargissement de l'avenue Louis-Pictet entrepris par le Département des travaux publics, la commune a amélioré l'assainissement dans cette artère. Les travaux de la commune sont maintenant terminés. Quant à l'élargissement proprement dit, la couche définitive du tapis sera posée cet été.

Route du Nant-d'Avril (actuel chemin du Vieux-Bureau):

Par analogie à ce qui s'est fait à l'avenue Louis-Pictet, nous profitons également des travaux entrepris par le Département des travaux publics pour améliorer notre réseau d'égouts dans cette route. Ces travaux débiteront ces prochains jours et dureront environ deux ans.

Chemin de Maisonneuve:

Le chemin de Maisonneuve étant en très mauvais état, tant les trottoirs que la chaussée, nous avons entrepris la reconstruction de celui-ci. Simultanément, les canalisations des services publics seront reposées et l'assainissement du secteur repris.

Collecteurs Chemin des Grillons et Chemin des Bois-Jacquet:

Après l'effort entrepris pour l'assainissement général du chemin des Sellières et de la route d'Aire, il s'avère maintenant nécessaire de reprendre quelques petits chemins tels que les Grillons et Bois-Jacquet dans des délais rapprochés afin que les possibilités de construire dans ces zones villas soient exploitées. Nous commencerons

donc par les collecteurs du chemin des Grillons. Par la suite, nous exécuterons ceux du chemin des Bois-Jacquet, tout au moins sa partie aval cette année, puis ultérieurement nous examinerons la suite à donner à ces travaux.

Cointrin:

Dans ce secteur, quelques chemins sont en mauvais état, notamment les Corbillettes, les Marais et Bonvent; toutefois, avant de réfectionner ces derniers, nous devons tenir compte d'un projet intercommunal d'assainissement liant les communes du Grand-Saconnex de Meyrin et la nôtre. En effet, le tracé de l'assainissement projeté n'est pas encore définitivement arrêté. Par contre, nous pourrions réfectionner cette année déjà le chemin des Florales qui n'est pas concerné par l'éventuel passage du projet précité.

Blandonnet:

Eu égard aux problèmes du réseau autoroutier prochainement en construction sur notre commune, nous devons envisager l'assainissement de la région de Blandonnet. Ces travaux, selon toute vraisemblance, ne débiteront pas avant deux ans.

Cheminevements piétons:

Notre commune va consacrer un effort pour la création de cheminevements piétons, en premier lieu pour l'aménagement des rives du Rhône. Pour ce faire, nous pouvons déjà imaginer un bouclage avec nos communes voisines de Bernex et Onex en profitant des deux passerelles déjà construites, soit celle du Lignon et celle de Chèvres. Eu égard aux cheminevements déjà réalisés, il ne resterait plus qu'une liaison entre le Jardin Robinson du Lignon et l'usine GIVAUDAN. Cette réalisation est actuellement à l'étude et nous comptons bien que les travaux pourront débiter dans les meilleurs délais.

Un autre point intéressant se situe également sur les rives du Rhône mais cette fois entre le Pont-Butin et la STEP d'Aïre. Cette étude est en cours et de plus, englobe l'élaboration d'un plan de site à cet endroit qui avait été demandé lors de l'établissement du plan directeur d'aménagement de la commune voté en 1979.

Il convient de préciser que certaines réalisations citées plus haut restent subordonnées à l'accord de notre Conseil municipal.

DÉNEIGEMENT ET BALAYAGE

42 hommes durant plus de 3.000 heures!!!

Cet hiver notre service des routes est intervenu 31 fois nécessitant la bagatelle de 3.385 heures de travail et l'épandage de 130 tonnes de sel et 50 tonnes de chlorure de calcium sur les routes de la commune.

Le coût du déneigement s'élève en frais de sel à Fr. 40.000.— et la main-d'œuvre à environ Fr. 120.000.— .

Vu la rigueur de l'hiver, il est heureux que la commune ait réalisé un effort substantiel au cours de l'année 1980, en matière d'équipement de déneigement.

Elle s'est notamment équipée de deux chasse-neige supplémentaires de 4,60 m. de large et de deux grosses saleuses, disposées sur le pont des véhicules, d'une contenance de 5 m.

Divers petits engins de déneigement pour les trottoirs ont été également acquis. Cela a permis au service des routes et des parcs d'améliorer notablement ses prestations, à la satisfaction générale des habitants, semble-t-il.

Cependant, le travail exigé pour nettoyer l'ensemble des 40 km de chaussée et les 30 km de trottoirs que possède la commune ne peut se faire que si chacun prête sa collaboration, notamment en laissant un passage suffisant sur les chaussées pour que les véhicules de la voirie puissent passer (minimum 5 m.), ceci de jour comme de nuit.

L'étroitesse de certaines chaussées rend le passage des camions impossible dès qu'une voiture est mal garée ou parquée en stationnement interdit.

Dès lors, tout un chacun doit prendre conscience de ce problème et agir de façon à ce que les travaux de déneigement puissent s'effectuer correctement. D'autre part, il est également souhaitable que les propriétaires de garage veuillent bien y rentrer leur voiture pendant l'hiver, les chemins privés étant en général beaucoup plus étroits que ceux du domaine public.

Le déneigement des chemins privés est effectué à bien plaisir par les services communaux, le travail sur ces derniers est cependant subordonné au déneigement des routes communales, dont l'état doit permettre un trafic le plus fluide possible. Après seulement nos services interviennent sur les tronçons privés.

**Toute remarque ou réclamation peut être adressée au service
des routes et des parcs en téléphonant au 41 05 60.**

Balayage

Certaines rues de la commune servent constamment au stationnement des voitures (Lignon, Châtelaine, contre-route de Meyrin-Avanchet). Le nettoyage de ces chaussées ne peut être correctement effectué si les machines de la voirie ne disposent pas du passage nécessaire. Aussi, dans certains quartiers des disques d'interdiction de stationner seront placés, à raison d'une fois par mois, afin que le travail des balayeurs puisse s'effectuer normalement.

Nous prions les automobilistes de bien vouloir respecter ces interdictions dont la durée sera limitée au strict minimum. Il en va de la propreté de notre commune. D'ores et déjà nous vous remercions de votre compréhension.

CIRCULATION

PROBLÈMES

VERNIER-VILLAGE

Route de Peney — Considérant que la densité de la circulation et la vitesse élevée des véhicules font encourir des dangers quotidiens aux enfants, un groupe d'habitants a demandé le déplacement des signaux «Début de localité» et «Vitesse maximale» afin d'introduire la limitation de vitesse à 60 km/h. dès le débouché de la route du Canada. Ils ajoutent que la vitesse des camions telle qu'elle est autorisée sur ce tronçon provoque des nuisances dues au bruit.

RÉPONSES

Dans sa réponse le DJP estime que le lotissement de villas sis aux Nos 100 à 108 de la rte du Canada se trouve à 300 mètres environ du signal 60 km/h. ainsi que du panneau d'entrée de localité «Vernier» et doit donc être considéré comme étant en dehors de la localité. Ce dernier panneau ne peut être placé que lorsqu'il existe une zone bâtie de manière compacte, ce qui n'est pas le cas présentement.

D'autre part, toujours d'après le DJP, la route de Peney à cet endroit est suffisamment large pour qu'elle ne présente pas de danger difficilement perceptible et que les enfants ne sont pas contraints de traverser cette chaussée. Quant aux émissions de bruits, il apparaît que les tests exécutés ont révélé que le bruit de la circulation était augmenté lorsque l'on abaissait la vitesse dans certaines conditions.

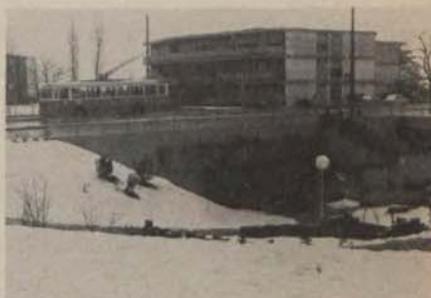
Le Conseil administratif ne peut partager ce point de vue.

DJP = Département de justice et police
DTP = Département des travaux publics



Passage dénivelé route de Peney — La traversée de la route de Peney représentait un souci permanent aux parents dont les enfants se rendaient à l'école des Ranches.

La mise en service en mai 1980 du passage dénivelé sous la route de Peney permet désormais aux piétons de traverser à l'abri de la circulation automobile. Il est évident que la circulation des cyclomoteurs dans ce passage ainsi que dans ses abords est interdite. Nous voulons également remercier les enfants et les enseignants de l'école des Ranches pour la réalisation des peintures dans ce passage.



Avenue Louis-Pictet — Notre attention a été attirée par le projet de suppression d'un passage pour piétons au débouché de cette artère sur la route de Montfleury en prévision de permettre un «tourner à gauche» en direction de la route de Vernier. Nous pensons que le maintien de ce passage pour piétons est indispensable à cet endroit sans pour autant supprimer le mouvement à gauche des véhicules dont la combinaison devrait être possible lors de la réglementation du trafic par la future signalisation lumineuse.

Une étude est entreprise par l'ingénieur de la circulation.

Chemin du Vieux-Bureau — Afin de permettre l'implantation d'un passage pour piétons au débouché du chemin du Vieux-Bureau sur le chemin de la Croisette, la Commune a entamé des démarches afin d'acquérir le terrain nécessaire à la construction d'un trottoir.

Les travaux d'aménagement de la future route du Nant-d'Avril vont démarrer prochainement en commençant à cet endroit. Dans ces conditions, la Commune estime inopportun de poursuivre ses démarches.



Route de Vernier — La traversée de la route de Vernier par les piétons, à la hauteur des arrêts TPG de la Croisette, nous semble de plus en plus délicate. Afin d'attirer l'attention des conducteurs sur la présence de ce passage pour piétons, nous avons demandé à cet endroit la pose d'un signal clignotant.

Le DJP considère que ce passage pour piétons est parfaitement visible pour les usagers de la route. Ne s'agissant pas d'un endroit critique, des clignotants jaunes seraient superflus et la pose des signaux «Emplacement d'un passage piétons» ne peut être envisagée car ledit passage est situé en dehors d'une localité. Enfin l'îlot central partageant ce passage en deux parties facilite la traversée des piétons qui sera renforcée, aux heures de pointe, par la présence d'un planton qui réglera la circulation à l'intersection route de Vernier/chemin de la Croisette.



Route de Vernier — Des contrôles de vitesse au moyen du poste de radar fixe ont été effectués les 14/15.1.80, 25/26.2.80, 1/3.4.80, 19/23.5.80 et 1/5.9.80.

Durant ces périodes 79.054 véhicules furent contrôlés dont 220 circulaient à une vitesse supérieure à celle autorisée.

Carrefour chemin de la Croisette - Route de Meyrin — Comme nous l'avons mentionné dans la précédente édition, il serait sans doute utile d'interdire le «tourner à gauche» depuis le débouché du chemin de la Croisette sur la route de Meyrin.

Suite à un examen sur place, le DJP nous a informé qu'une telle mesure aurait pour effet d'obliger les automobilistes voulant se rendre à Meyrin de circuler dans la direction opposée à leur direction, soit, avant de pouvoir rebrousser chemin, d'aller jusqu'au dénivelé du chemin de l'Etang. Cette obligation serait probablement jugée insupportable pour ces automobilistes. De plus, le planton de circulation qui assure la régulation du trafic en période de surcharge à ce carrefour n'est pas confronté à des difficultés supplémentaires par les manoeuvres de «tourner à gauche».



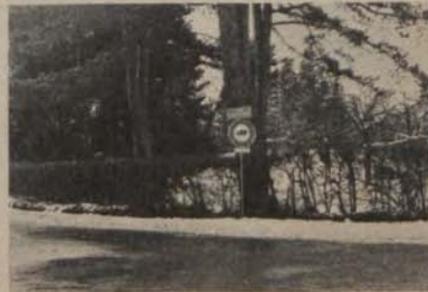
Nous pouvons ajouter, qu'après la réalisation du carrefour dénivelé de Riantbosson, les automobilistes se rendant de Vernier à la cité de Meyrin peuvent utiliser cette nouvelle voie. Ceux qui enfin se rendent au Cern peuvent emprunter la nouvelle route du Nant-d'Avril.

Route de Meyrin — Des contrôles de vitesse au moyen de l'appareil radar ont été effectués sur cette artère les 12.1.80, 4.6.80, 6.9.80, 26.9.80 et 31.10.80.

Sur les 4.528 véhicules contrôlés lors de ces opérations, il a été constaté que 484 circulaient à une vitesse supérieure à celle autorisée.

Chemin de Champs-Prévost — La forte augmentation du trafic de transit de poids lourds sur le chemin de Champs-Prévost, entre le chemin de la Croisette et le chemin de Mouille-Chardon nécessitait une mesure propre à restreindre la circulation à de tels véhicules.

Les poids lourds ne sont désormais plus admis à circuler dans ce chemin, à l'exception toutefois des riverains.



AVANCHETS — BALEXERT — CHÂTELAINÉ

Chemin Philibert-de-Sauvage — Les habitants des villas situées en bordure de la contre-route ont exprimé le désir d'être inclus comme riverains du chemin Philibert-de-Sauvage.

Le projet de mise en rue résidentielle du chemin Philibert-de-Sauvage supprimera sans doute les inconvénients de cette mesure de restriction de la circulation qui fut rendue nécessaire pour augmenter la sécurité des enfants.



Avenue du Pailly — Des contrôles de vitesse ont été effectués les 23.4.80 et 9.5.80.

Sur les 1.600 véhicules contrôlés 41 circulaient à une vitesse supérieure à celle autorisée.



Avenue de Baptista — La nouvelle appellation «Les Avanchets» attribuée au quartier d'Avanchet-Parc par la commission cantonale de nomenclature a conduit le DJP à prendre des dispositions pour compléter la signalisation routière.

Des panneaux de localité «Début de localité sur route secondaire» et «Fin de localité sur route secondaire» portant la dénomination «Les Avanchets» ont été placés. Les premiers sont complétés par des signaux «Vitesse maximale».

*Cette modification inclut Les Avanchets dans la liste des agglomérations** urbaines où les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique.*

*** Terme figurant dans la législation genevoise.*



Parking du Centre commercial des Avanchets — La pose de parcomètres dans ce parking n'a pas fait l'adhésion de tous, tant s'en faut. Parmi eux, l'Association des habitants des Avanchets (AHA) et les locataires du Centre commercial ont réagi contre cette mesure qui aboutissait à la désaffectation des commerces de la cité.

Une séance concernant ce problème a été organisée le 9 octobre 1980 à laquelle assistaient toutes les parties intéressées. Après avoir étudié le problème d'utilisation des places de parc au Centre commercial, l'agence immobilière WERDMUHLE a bien voulu considérer favorablement cette démarche en mettant à la disposition des commerçants les places Nos 100 à 145. Il est évident que ces places sont uniquement réservées aux clients du Centre commercial.

A noter que le reste du parking continue à fonctionner selon la réglementation en vigueur. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à ceux qui sont à l'origine de cet arrangement.



Parking du Centre commercial des Avanchets — Un habitant de la cité nous a demandé des explications sur la suppression d'un passage pour piétons entre l'arrêt TPG et l'ascenseur du parking du Centre commercial.

Renseignement pris auprès du DJP, il s'avère que les conditions de sécurité pour l'implantation d'un tel passage à cet endroit sont insuffisantes et contraires aux dispositions légales.



Passerelles piétons — Les deux roues circulent toujours sur ces passerelles.

Nous rappelons que ces passerelles sont destinées au cheminement des piétons exclusivement. Il en est de même pour les allées autour des immeubles. Les agents municipaux ont reçu des instructions pour excercer une surveillance de ces ouvrages.

Un habitant nous a fait remarquer l'absence d'un signal «Chemin pour piétons» à l'extrémité supérieure de la rue du Grand-Bay sur laquelle débouche la plate-forme du marché des Avanchets.

Ce signal a été posé.



Chemin des Corbillettes — Des habitants nous ont signalé les mauvaises conditions de visibilité aux débouchés du chemin des Marais et du chemin de Bonvent sur le chemin des Corbillettes.

La Commune a fait placer un miroir rétroviseur à chacun de ces débouchés.



Avenue Louis-Casaï — des contrôles de vitesse au moyen du poste de radar fixe ont été effectués les 12/16.2.80, 8/14.4.80, 7/12.7.80, 9/15.9.80, 11/15.10.80 et durant la période du 18 au 21.11.80.

Durant ces périodes 274.445 véhicules furent contrôlés dont 1.086 circulaient à une vitesse supérieure à celle autorisée.



Avenue de Crozet — L'Association des habitants de Balexert nous a fait part du problème du stationnement sur les voies d'accès aux immeubles 30 à 60 sur lesquelles de nombreux véhicules entravent la circulation dont celle des services d'urgence.

Ces voies d'accès sont situées sur le domaine privé et il n'est pas de la compétence des Services de police de pouvoir intervenir. Seules les régies par l'entremise de leurs mandataires pourraient le faire, (conformément à l'arrêté du D.J.P).

Néanmoins des contrôles ont été effectués par la Police municipale, notamment le soir, qui transmettra le résultat ses observations aux régies.

A noter qu'il reste encore 12 places de parc à louer dans le parking communal.



Passage dénivelé route de Meyrin — Une nouvelle fois une habitante s'étonne de l'absence de signaux interdisant la circulation des cycles et cyclomoteurs.

Ce passage est signalé au moyen de panneaux «Passage souterrain» qui signifient que cet ouvrage est exclusivement réservé au cheminement des piétons.

A cette occasion, nous remercions les enfants et les enseignants de l'école d'Avanchets-Salève pour la réalisation des peintures dans ce passage.



Passerelle de Balexert — Afin de supprimer les inconvénients de la traversée de la chaussée par les piétons de l'avenue du Pailly entre la cité des Avanchets et le Centre commercial de Balexert, une passerelle semblait indispensable.

L'Etat de Genève a autorisé la construction d'une passerelle pour piétons qui satisfera bon nombre d'habitants des Avanchets. Les travaux débiteront rapidement et seront financés par la Direction du Centre commercial de Balexert. Cette dernière espère que cette passerelle sera terminée le 1er septembre 1981.

Avenue de Châtelaine — Consciente des problèmes évoqués par les nombreux parents d'élèves dans une pétition qui nous fut adressée, la Commune a demandé aux agents municipaux d'exercer la surveillance du passage pour piétons placé au débouché du chemin de Maisonneuve sur l'avenue de Châtelaine, lors des entrées et sorties de l'école. Nous avons toutefois demandé au DJP d'envisager à nouveau la possibilité de prévoir une patrouille scolaire au niveau de ce passage, ainsi que la pose de signaux «Enfants» de part et d'autre de l'école de Châtelaine.

Après avoir procédé à un nouvel examen, le DJP estime que les voitures automobiles débouchant du chemin de Maisonneuve pour s'engager à droite dans l'avenue de Châtelaine sont relativement peu nombreuses et que leur vitesse est réduite en raison de la configuration des lieux. Il fait remarquer aussi que les signaux lumineux réglant le trafic à cette intersection sont bien observés par les usagers.

Il n'en demeure pas moins, qu'en période de pointe, des véhicules sont parfois contraints de s'engager à droite après le temps de passage qui leur est accordé pour pouvoir laisser la priorité aux piétons engagés sur la chaussée transversale.

En ce qui concerne le placement de signaux «Enfants», le DJP nous informe qu'il n'est pas possible d'y procéder en raison de la présence de part et d'autre du bâtiment scolaire, et a peu de distance, de deux passages pour piétons.



Avenue de Châtelaine — La pose de parcomètres a étonné bon nombre d'usagers, mais semble donner des résultats satisfaisants.

Le DJP a précisé que la pose de ces parcomètres est la suite logique de la mesure de limitation de la durée de parcage à 60 minutes décrétée en 1968 à la requête des commerçants riverains.



Chemin du Croissant — Les habitants de ce chemin nous ont demandé de remédier aux inconvénients dus au parcage de véhicules qui empêchent un accès normal à leurs habitations, notamment aux services d'urgence et à la voirie lors de la levée des ordures.

Une demande a été faite aux agents municipaux de faire respecter la signalisation en place.



LIBELLULES — AÏRE — LE LIGNON

Avenue de l'Ain — Des contrôles de vitesse ont été effectués les 21.5.80 et 23.5.80.

Sur les 2.262 véhicules contrôlés 186 circulaient à une vitesse supérieure à celle autorisée.

Avenue des Libellules — Les places de parcs réservées aux visiteurs des immeubles sont trop souvent utilisées par des voitures venant et parfois sans plaques.

La police municipale est intervenue pour régulariser cette situation.



Route de l'Usine-à-Gaz — Nous vous communiquons ci-contre la réponse du DJP qui fait suite à notre demande concernant la création d'un passage pour piétons en face de l'école des Libellules.

Des signaux «Enfants» sont déjà placés de part et d'autre de l'école des Libellules. Leur présence indique clairement aux conducteurs de circuler avec prudence eu égard aux enfants pouvant se trouver sur la chaussée.



Chemin Henri-de-Büren — Des problèmes d'entretien et de solidité de la chaussée nous ont conduits à demander la suppression de la circulation des poids lourds.

Le Département des travaux publics révèle que ce chemin peut supporter le trafic riverain de poids lourds comme cela est autorisé présentement.



Chemin de la Muraille — Les locataires du Centre artisanal déplorent que des automobilistes empruntent ce chemin à contre-sens en sortant du parking de la piscine. S'agissant probablement d'une insuffisance au niveau de la signalisation, il a été demandé la pose d'un signal «Interdiction de tourner à droite» sur le potelet du signal «Stop» existant au débouché de la sortie du parking sur le chemin de la Muraille.

La Commune a préavisé favorablement cette demande pour compléter la signalisation.



Cité du Lignon — L'Office de poste de l'arrondissement du Lignon a proposé de placer une boîte aux lettres à l'intention des automobilistes sur le terre-plein central du carrefour route du Bois-des-Frères/avenue du Lignon.

Une réponse favorable a été donnée à cette initiative.

Toujours à propos de ce carrefour, la Commune a posé la question de savoir si un rond-point complet autour duquel tous les usagers devraient tourner pourrait être envisagé pour supprimer les inconvénients et les accidents déjà relevés dans une précédente édition.

Cette demande fait l'objet d'une étude de l'ingénieur de la circulation.



Route du Bois-des-Frères — La création d'un passage de sécurité a été demandée à la route du Bois-des-Frères, près du débouché du chemin Isaac Anken.

Etant donné qu'un passage de sécurité est déjà tracé sur la route du Bois-des-Frères, à hauteur du chemin de Grand-Champ qui est distant de moins de 50 mètres de ce débouché, le DJP estime ne pas pouvoir donner une suite favorable à cette demande.



Route du Bois-des-Frères — Des contrôles de vitesse ont été effectués les 21.5.80 et 30.5.80.

Sur les 439 véhicules contrôlés 16 circulaient à une vitesse supérieure à celle autorisée.

Route du Bois-des-Frères — Une nouvelle fois un habitant nous a signalé ses mésaventures alors qu'il se trouvait engagé sur le passage pour piétons placé à la route du Bois-des-Frères, près de la jonction avec la route d'Aïre.

Ce problème est à l'étude chez l'ingénieur de la circulation.

Nous avons déjà eu l'occasion de demander l'installation de feux lumineux à ce carrefour, afin notamment de protéger ce passage pour piétons. Ce cas démontre que nos demandes antérieures sont toujours d'actualité.

Une autre solution consisterait à créer un nouveau passage pour piétons à proximité de la chaussée transversale (route d'Aïre).



Chemin Nicolas-Bogueret — Un passage pour piétons a été demandé en face de l'école d'Aïre.

Dans sa réponse, le DJP remarque que ce chemin se termine en cul-de-sac. D'après lui, il y a une circulation restreinte et les conducteurs qui l'utilisent connaissent parfaitement les lieux et ne peuvent ignorer la présence de l'école. De plus, des signaux «Enfants» sont placés de part et d'autre de l'école, indiquant clairement aux quelques usagers qui ne connaîtraient pas les lieux de circuler avec une attention particulière et de compter sur la présence éventuelle d'enfants sur la chaussée. En conséquence, le DJP estime ne pas pouvoir donner une réponse favorable à notre requête.



Route d'Aïre — Des habitants ont demandé la suppression de quelques places de stationnement afin d'améliorer la visibilité aux véhicules débouchant de l'accès de service de la poste sur la route d'Aïre.

Le nécessaire a été fait. La limite du stationnement a été reculée.



Chemin des Sellières — Des contrôles de vitesse ont été effectués les 21.5.80 et 4.6.80.

Sur les 286 véhicules contrôlés 4 circulaient à une vitesse supérieure à celle autorisée.



REQUÊTES EN AUTORISATIONS
déposées du 1er mars 1980 au 31 décembre 1980

Requête N°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	Parcelle	Feuille
73996	M. Alain GAUMANN-HOFER Chemin des Campanules 7 AÏRE	HOME & FOYER M. A. Zogg Architecte Route du Châtelard LAUSANNE	Villa, chemin des Campanules 7	697	30
73999	Mme KETTERER-KLENK Route d'Aïre 172 1219 LE LIGNON	M. Bernard DEBERTI Route d'Aïre 172 1219 LE LIGNON	Mur, route d'Aïre 172	2611	25
74005	MM. J.-P. & C. CORBEX Chemin de la Muraille 9-11 1219 LE LIGNON	Entr. AUBERSON FRÈRES Avenue d'Aïre 56 1203 GENÈVE	Station self-service de lavage lavage de voitures Chemin de la Muraille 9-11	2637	34
74051	M. G. MULLER Chemin des Bois-Jacquet 8 1219 AÏRE	Maison OKAL S.A. 1297 FOUNEX	Villa, chemin des Bois-Jacquet 8	7031	31
74008	Consorts CATTANEO en mutation	M. Pascal LOUTAN Architecte, Chemin des Marsins 15, CORSIER	Transformation bâtiments surélévation Chemin des Vidollets 2	1598	47
74053	GIVAUDAN S.A. La Greube, VERNIER	TREMBLET & Cie, S.A., Ingénieurs civils Rue de Montbrillant 27 1201 GENÈVE	Transformation bâtiment 197, bassin rétention, réservoir de saumure et mach. frigor. Lieu dit La Greube	1755	50
74070	GIVAUDAN - ETAT DE GENÈVE	MM. BONNARD & GARDEL TREMBLET & Cie, ingénieurs Avenue de Châtelaine 93	Station épuration mixte industr. et ménagères Chemin de Chèvres 10	1751	50
74078	M. Georges PEIRY Chemin Champs-Prévost 12 VERNIER		Carrosserie, Chemin Champs-Prévost 12	903	39
14074	S.I. MANGUE, p.a. Comp. Gérance Immeuble Rue Général-Dufour 11	M. J.-L. ARDIN Architecte Plateau de Champel 1206 GENÈVE	Immeuble commercial Avenue Louis-Casali 43	2442	5
74074	Mariés F. LAUPER-BUSER Nant-d'Avril (Vieux-Bureau 49) VERNIER		Couvert pour caravanes agrandissement hangar	1136	52
74106	M. Pierre PANOSSETTI Avenue Gaspard-Valette 9	M. ANTONINI & Cie Architecte Chemin de Bonvard 67	Villa, chemin de la Greube 22 a	3091	49
74122	M. Michel-Paul COTTIER Chemin de Bonvent 7		Couvert à voitures	17	2
74161	M. William INGOGLIA Chemin des Vidollets 67 1214 VERNIER	MM. F. DUGERDIL et A. PALMA, Architectes Route de Ferney 120, 1202 GENÈVE	Agrandissement villa Chemin des Vidollets 67	1720	1 (50)
74162	Mme Hélène CATHELIN Chemin de la Greube 30 1214 VERNIER		Cabane de jardin et murets rustiques, Chemin de la Greube 30	1789	50
74253	M. Hans-André ROHR Chemin Ph.-de-Sauvage 24 1210 CHÂTELAINE	ARIZONA-POOL, M. R. Linder, Les Pralies 1266 DUILLIER	Piscine, chemin Ph.-de-Sauvage 24	103	7
74288	Consorts F. THOME	Atelier architecture R. BRODBECK & J. ROULET 12, avenue Industrielle 1227 CAROUGE	Transformation et agrand. habitation, Rue du Village 46	1491	47
74085	COMMUNE DE VERNIER	M. Jacques MALNATI Chemin Verchère 1	Cabinet médico-dentaire et atelier décors en annexe groupe scolaire des Ranches	1112	45
74333	Mariés STEIMER-DESBAILLETS Chemin J.-Ph.-de-Sauvage 1		Mur antibruit couvert pour voitures	178	9
74393	M. et Mme Daniel MULLER Chemin de l'Esplanade 18 VERNIER	Bureau d'architectes Jacky CHEVALLAZ Rue Liotard 59 1203 GENÈVE	Villa - garage, Chemin des Grillons 8	690	30
74405	M. Alban SOGUEL Case postale 38 1211 GENÈVE 14		Villa - garage, Chemin des Sellières 4 a	2608	26
14124	RAMPINI & Cie (Prop. Etat de Genève)	MM. J.-J. OBERSON, R. BRODBECK & J. ROULET Avenue Industrielle 12 1227 CAROUGE	Dépôts entrepr. avec station de béton-Hall, stockage atelier mécanique, bureau, vestiaires, garages	942	39-40

Requête N°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	Parcelle	Feuille
74468	BÉTON FRAIS S.A.	Bureau BAPST Route de l'Etraz 138 1290 VERSOIX	Agrandissement couvert Chemin des Carpières 2	2454	34
74477	M. Gérard ARNOUX Chemin du Croissant 12 1219 LE LIGNON		Garage, chemin du Croissant 12	2296	20
74488	OXY METAL INDUSTRIES Chemin de l'Etang 65 1210 CHÂTELAINE	M. René PICCAND, Architecte Chemin Sur-Rang 37 1227 PINCHAT	Transformation intérieure escalier de secours Chemin de l'Etang 65	2501	6
74496	GIVAUDAN S.A. Chemin de la Parfumerie 4 1214 VERNIER		Mod. bassin de rétention 2 réservoirs	1755	50
74504	S.I. MANGUE A. Avenue Louis-Casai 35	S.I. MANGUE c/o Régie Brun & Cie Rue Versonnex 7	Aménagement arcade au rez-de-chaussée Avenue Louis-Casai 35	2712	5 a
74548	M. William INGOGLIA Avenue de Miremont 3	MM. F. DUGERDIL et A. PALMA, Architectes Route de Ferney 120	3 villas-garages Chemin des Vidollets 67-69-71	1703	50
74554	MAISON SHELL (Prop. S.I. centre commercial du Lignon).	SERVICE TECHNIQUE SHELL M. Jacques Pellissier Route de Vernier 132	Auto-Shop et cafétéria (Avenue du Lignon)	2429/1	34
74674	M. et Mme Walter BURRI Rue des Racettes 35 ONEX	M. Alain RESSEGUIER 1290 VERSOIX	Villa, chemin des Sellières 11 bis	1978	27
74315	COMMUNE DE VERNIER		Vestiaires du Lignon	2427	34
74587	MM. SALAMONE-CALVINO	M. R. APOTHELOZ Avenue Ernest-Hentsch 1 1207 GENÈVE	2 villas-garages Chemin de la Greube 24 et 24 a	2779	50
74591	J.-J. SEILER Avenue de l'Ain 4 1219 LE LIGNON	M. Samuel HUG Chemin de la Herse 1 1219 LE LIGNON	Transformation et surél. Atelier (chemin de la Herse 1)	540/1	25
74644	Mariés BONIELLO-LAMBERTINO Avenue Louis-Pictet 1a 1214 VERNIER		Aménagement 2 fenêtres et salle de jeux Avenue Louis-Pictet 1a	1092	45
74742	Mariés GAROFALO-BLUNDO Chemin Isaac-Anken 3 et 5 1219 LE LIGNON	M. Henri FORTUNA Rue Robert-de-Traz 7	Mur	496-497- 498	23
74447	COMMUNE DE VERNIER	M. Philippe JOYE Rue du Conseil-Général 14	Transformation 2 classes, appartement concierges en attique	2849	3
73875	COMMUNE DE VERNIER Rue du Village 9		Aménagement place du Village parking	1491-1492 1493-1509 1512-1446 3042 - (46)	46
74492	COMMUNE DE VERNIER	M. C. KLEINER Architecte Rue Tronchin 24 1202 GENÈVE	Transformation sous-sol et rez-de-chaussée, parking école Henri-Golay	462	20
74877	ETAT DE GENÈVE RAMPINI & Cie Chemin Champs-Prévost 22	R. BRODBECK et J. ROULET Architectes Avenue Industrielle 12 1227 CAROUGE	Dépôts entreprise - halle de stockage - station - béton	942	39-40
74947	GIVAUDAN S.A. VERNIER	TREMBLET & Cie Rue de Montbrillant 27	Nouvelle installation dépôt mazout lourd Chemin de la Parfumerie	1755	50
74954	M. Filip VRETENICIC Chemin du Progrès 17	Nadas URBARHOS T. Boulevard de la Cluse 35	Transfor. et agrandis. villa, Chemin du Progrès 17	1786	50
74978	COMMUNE DE VERNIER	SERVICES INDUSTRIELS Service électricité Rue du Stand 12	Cabine transformatrice Chemin Champs-Prévost	927	40
75123	COPROPRIÉTÉ DU LIGNON c/o TESTINA Avenue du Lignon 40 1219 LE LIGNON	MM. E. LAUPER & Ph. RUDIN, Architectes Avenue du Lignon 38 1219 LE LIGNON	Sigle sp. du Centre Commercial du Lignon Bois-des-Frères entrée du Lignon	2427	34
75132	Mariés DE MINICIS-MC EVOY Rue Oscar-Bider 10 1220 AVANCHET-PARC	HOME ET FOYER Châtelard 50 1018 LAUSANNE	Maison familiale Chemin des Lézards 5 bis	3094	29
74690	COMMUNE DE VERNIER		Transformation bâtiment P 927 en pavillon club aînés et divers groupements Avenue de Crozet 31	2072	9

Requête N°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	Parcelle	Feuille
74745	ETAT DE GENÈVE	Entreprise CUENOD S.A. Route de Frontenex 62b	Hangar pour bureaux et Chemin des Sellières 34	1246-1247	32
74823	COMMUNE DE VERNIER		Eclairage terrains de sports, stade d'Aire Chemin des Fossés	1999-2587 2588-727 728-730	32-33
74832	COMMUNE DE VERNIER	MM. C. BUDRY & J.-J. QUAYZIN, Ingénieurs Rue de Lausanne 20	Local de filtration de la (Piscine Lignon) Route Bois-des-Frères 30	1256 2522	34
75089	Heinz WEISZ & S.I. LIGNON par TESTINA S.A. Avenue du Lignon 40	MM. ANNEN, SIEBOLD, SIEGLE, STAMPFLI, Architectes Avenue du Lignon 40	Atelier - imprimerie, Avenue du Lignon 36-37	2374-2375	33
75102	ASTURAL Action pour la jeunesse Place de la Synagogue 2	M. Marc MOZER Architecte Rue François-Ruchon 3	2 réduits à outils Route de Vernier 92	1119	16
75165	M. GAMBI Avenue de Châtelaine 78		Agrandissement Tea-Room Avenue de Châtelaine 78	276	14
75227	Mariés JACOT-JANSEN Chemin de l'Étang 12a	M. J.-J. MEGEVAND Rue du Centenaire 3 1227 CAROUGE	Garage, chemin de l'Étang 12a	345	16
75247	Madame L. LORENZINI-DELL'ABATE Chemin des Marais 18	M. Albert BAROKAS Architecte Boulevard Helvétique 14	Garage, chemin des Marais 18	48	2
75316	Mme LECOULTRE-MEYNET Chemin de Bonvent 20	M. J. LECOULTRE-MEYNET Chemin des Pâquerettes 1d 1213 PETIT-LANCY	Garage, chemin de Bonvent 20	2012	2
75364	M. E. DERENDINGER Chemin de Maisonneuve 7	OMARINI-HEUBI & Ass. Architectes Rue Lamartine 23	Immeuble locatif et commercial, garage souterrain Chemin de Maisonneuve 7	548	37
75372	GIVAUDAN S.A. Chemin de la Parfumerie	GIVAUDAN, Dép. ingénieurs	Réservoir de stockage de 40 m	1755	50
75387	ETAT DE GENÈVE	GULF & Cie Herostrasse 20, ZURICH	Citerne à essence de 50.000 litres Avenue de l'Ain 5	2257	21
75391	MM. WIEDERKEHR, ZELLER, PRATOLINI Cons. TRANCHET	B.T. S.A. (Puplinge)	12 villas-garages, démolition cabanon Chemin des Vidollets	1665-1666 1667-1668	49
14248	S.I. GRAND-TREFLE U. Route de Meyrin 127 (chemin de l'Étang)	MM. R. KOEHLIN, M. MOZER Rue François-Ruchon	Centre commercial + garage sout.	2264 3047	6
14255	CONSORTS MICHE	M. Jacky CHEVALLAZ Rue Liotard 59	4 villas Chemin Crotte-au-Loup 23	1903	51
75421	M. Raymond BOVET Rue François-Ruchon 3		Villa-garage Chemin de l'Étang 8a	3102	16
75439	CONSORTS PRELAZ Route de Montfleury 15	W. BENOIT S.A. Avenue de Sécheron 10 1202 GENÈVE	Citerne à mazout de 2.000 litres	1809	51

ACTIVITÉS CULTURELLES

Exposition A. PENALBA — Concours de photos

Dans le cadre du «Printemps musical 1980» le Service culturel de Vernier a organisé, en collaboration avec la Galerie PAULI de Lausanne, une exposition en plein air des œuvres du sculpteur argentin Alicia PENALBA.

A cette occasion un concours de photographie a été lancé, destiné à mettre en valeur les œuvres exposées. Un jury a examiné les différentes photographies et a désigné les meilleurs travaux reçus et établi le palmarès suivant:

- M. René PERRIN, av. du Lignon 41, dont la photo a été également retenue pour orner la première page de Vernier-manifestations.
- M. Pierre FAVRE, av. du Lignon 44, cliché choisi par l'administration pour illustrer ses cartes de vœux.
- M. Pierre MONNAT, ch. du Village 9, PERLY.
- Mme Geneviève FLECKNER, ch. du Fief-du-Chapitre 13, PETIT-LANCY.
- M. Jean-Claude REY, rue de l'Aubépine 16, GENÈVE.
- M. Gérald CANTY, av. du Lignon 68.

Exposition des artistes de Vernier

Pour la troisième fois, du 20 novembre au 6 décembre 1980, s'est tenue dans les locaux du Club des aînés du Lignon l'exposition réunissant les œuvres des artistes verniolans.

Un jury composé de 5 personnes a examiné les différentes œuvres exposées et en a retenu trois, soit:

- «Convergence d'idées», cuivre repoussé de M. José RECIO.
- «La Nuit», gouache de M. Edgard BRUGGER.
- «Au fil du temps», gouache d'Edgard BRUGGER.

L'éducation continue des adultes à Genève

Chaque citoyen est de plus en plus confronté à des responsabilités nouvelles qu'il n'assumera qu'en fonction de sa formation continue personnelle et professionnelle. Le Conseil d'Etat en est conscient. Aussi a-t-il confié au Conseil de l'éducation continue des adultes (CECA) la mission de développer des mesures pratiques de renseignements et de sensibilisation du public à une conception globale de l'éducation permanente.

Le CECA a été institué par le Conseil d'Etat genevois en 1974.

Il est chargé de donner des avis au Conseil d'Etat sur toutes les questions d'éducation continue des adultes.

Il a pour tâches, en particulier:

- de définir une politique d'ensemble, tant au niveau des besoins exprimés qu'à celui des moyens nécessaires à leur satisfaction,
- de favoriser la coordination en évitant les doubles emplois,
- de susciter des initiatives,
- de prendre les mesures propres à favoriser le développement de l'éducation des adultes et d'en évaluer les incidences financières.

Le Conseil est composé de 20 membres et d'autant de suppléants représentant:

- a) les institutions d'enseignement d'utilité publique et privées,
- b) les Départements de l'Etat intéressés,
- c) les employeurs,
- d) les travailleurs.

En quoi se former? Comment se former? Où se former?

Pour répondre à ces questions, le CECA a édité «Le Guide de l'éducation continue des adultes à Genève» nouvellement mis à jour.

Cette brochure est destinée à toute personne désireuse d'être renseignée sur les possibilités de formation culturelle et professionnelle offertes aux adultes.

*Elle peut être obtenue gratuitement auprès du secrétariat permanent du CECA,
Case postale 226, 1211 Genève 4.*

POSTES DE POLICE MUNICIPALE

Les postes du Lignon et d'Avanchet sont ouverts pour assurer une présence et permettre d'établir des liens avec la population, les administrations et les autorités par les informations et les renseignements que les agents peuvent dispenser.

Dans les postes, les agents répondent dans la mesure du possible aux renseignements concernant l'administration, ils enregistrent les plaintes qu'ils traitent selon leurs compétences ou les dirigent auprès de l'autorité compétente et ils répondent aux contrevenants.

En outre:

**Les plaques de cycles et cyclomoteurs
peuvent être obtenues dans les postes de quartier.**

Cette décentralisation permet d'éviter aux citoyens de parcourir un long trajet et, à toute fin utile, nous rappelons les emplacements et les heures d'ouverture de ces postes:

VERNIER: Mairie de Vernier — Tél. 41 49 30 — Rue du Village 9 — 1214 Vernier
Bureau ouvert: de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., excepté le samedi.

AVANCHET: Centre commercial — Tél. 97 22 22 — Rue du Grand-Bay 21 — 1220 Avanchet.
Bureau ouvert: de 9 h. à 10 h., 11 h. 30 à 11 h. 50 et de 14 h. 15 à 15 h. 30
du lundi au jeudi: 17 h. à 17 h. 30, excepté le samedi.

LE LIGNON: Avenue du Lignon 35-36 — Tél. 97 09 09 — 1219 Le Lignon.
Bureau ouvert: de 9 h. à 10 h., de 11 h. 30 à 11 h. 50 et de 14 h. 15 à 15 h. 30
du lundi au jeudi: 17 h. à 17 h. 30, excepté le samedi.

Téléphonez ou rendez visite aux agents qui seront heureux de vous recevoir.

ASSOCIATION DE VACANCES VERNIER BOIS-GENTIL

Séjours de vacances — Eté 1981

- a) **Maison Bois-Gentil à Boveau s/Corbeyrier** alt. 1034 m.
pour 50 filles et garçons de 8 à 12 ans.
1) du jeudi 9 juillet au jeudi 30 juillet 1981 inclus.
2) du samedi 1er août au samedi 22 août 1981 inclus.
Prix: Fr. 385.— par séjour, transport y compris.

Renseignements et bulletin d'inscription: Tél. 41 49 30, MM. COMTAT et KISSLING, aux heures de bureau.

- b) **Chalet «D'EN-HAUT» à Planachaux s/Champéry** alt. 1800 m.
pour 20 adolescentes et adolescents de 13 à 15 ans.
du jeudi 9 juillet au jeudi 30 juillet 1981 inclus.
Prix: Fr. 400.— tout compris.

Renseignements et bulletin d'inscription: Tél. 96 07 84, M. G. AEGLER, aux heures de repas.

Délai d'inscription pour tous les séjours:

18 AVRIL 1981

(priorité est accordée aux enfants de la commune et aux premiers inscrits).

LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Dans son bulletin de mars 1980, l'administration municipale avait pensé qu'il serait utile de présenter les industries situées sur son territoire et avait choisi la Maison KUGLER qui fêtait son 125ème anniversaire.

Dans ce numéro, le choix s'est porté sur

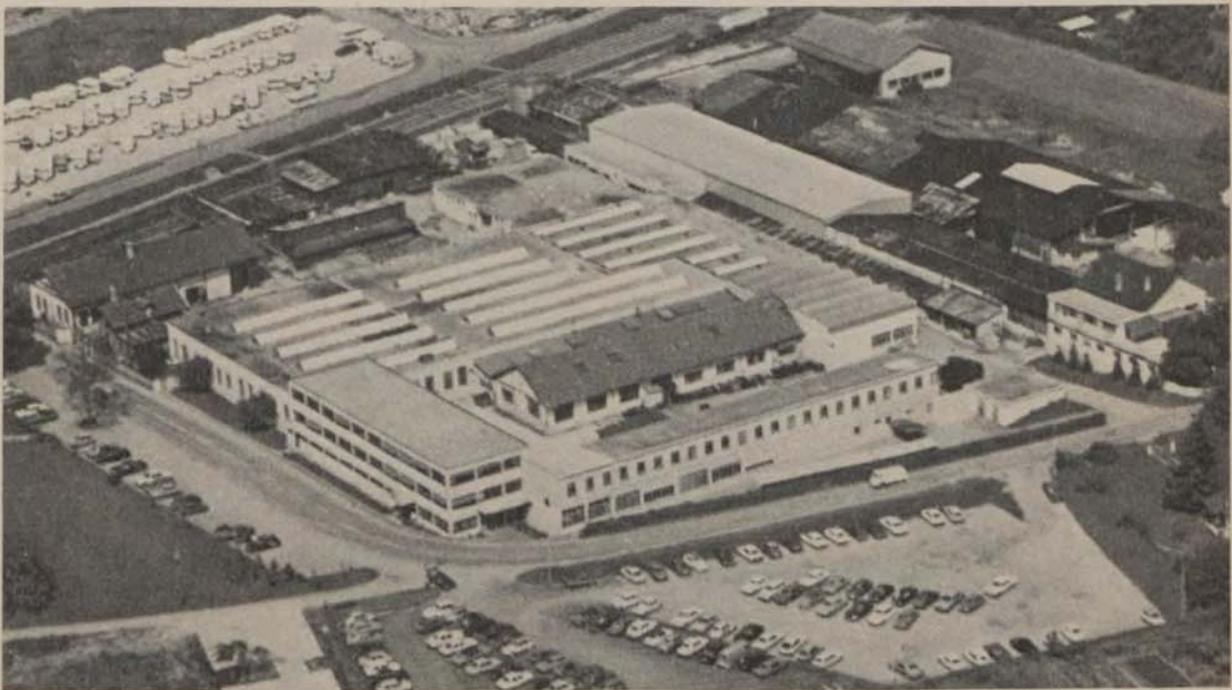
KUSTNER S.A.

dont les ateliers sont construits à VERNIER, au chemin des Batailles, à cinq minutes de l'Aéroport, sur un terrain de 38.000 m², dont 10.000 m² couverts.

Depuis un siècle, KUSTNER, entreprise suisse, applique résolument les règles qui ont fait la renommée de l'industrie helvétique. Elles intéressent la qualité et la précision des produits. Elles intéressent également le service à la clientèle.

Le respect de ces impératifs généraux est encore souligné par l'adoption raisonnée d'un travail «sur mesure». Il vient s'inscrire dans une tradition artisanale méthodique et féconde.

En effet, au marketing de masse qui semble prévaloir désormais dans son secteur, KUSTNER continue d'opposer un marketing du cas particulier. Aux solutions générales, elle préfère les adaptations spécifiques.



A la fin du siècle dernier, l'industrie genevoise s'est libérée de l'ère artisanale. Beaucoup d'usines grandissent, dont certaines se placeront parmi les premières de leur secteur dans le monde.

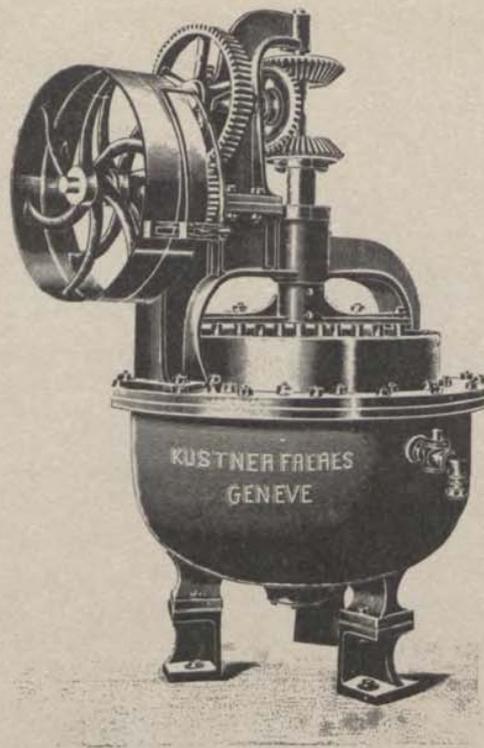
En 1880, Adrien Kustner, ouvre un atelier à la Coulouvrenière en ville de Genève. Il y fabrique du matériel pour confiseurs et biscuitiers. L'aisance naissante de la population encourage une rapide croissance et la production d'un équipement de plus en plus élaboré. L'industrie alimentaire nouvelle veut des machines qui fabriquent bien, vite, à bon marché et selon les règles d'une hygiène devenue stricte.

1900: L'expansion entraîne plusieurs déménagements. De modeste atelier, l'entreprise s'est muée en usine importante, à l'échelle européenne. Adrien Kustner, le fondateur, a cédé la place à son fils Fernand.

KUSTNER livre dans le monde entier des machines automatiques pour la confiserie, biscuiterie, chocolaterie et boulangerie. Des pétrins KUSTNER transforment complètement la panification. Ils éliminent les procédés antiques et s'imposent partout. Une usine s'ouvre à Paris.

A la première guerre mondiale 1914 - 1918 succède un progrès social et matériel. Les sciences de la nutrition prônent la valeur des produits laitiers et favorisent l'apparition de nouveaux aliments: la crème de gruyère, en particulier.

Fernand Kustner comprend les perspectives immenses offertes par ce marché. Pour envelopper les portions individuelles, il propose des machines automatiques et se lance dans une industrie neuve où tout reste à créer.



Succès immédiat de la première machine à couler et envelopper les portions. Elle réalise à la perfection le travail que douze ouvrières exécutaient grossièrement et sans garantie de conservation. Les machines KUSTNER permettent une extension mondiale du nouvel aliment. Des râpeuses et des étiqueteuses viennent compléter les emballeuses toujours plus perfectionnées.

Une anecdote authentique veut que KUSTNER ait fabriqué, pour l'hôtellerie, la première machine à emballer les portions individuelles de beurre. Elle fut offerte à l'un de ses clients, afin qu'il découvrit les avantages d'un nouveau produit.

La première machine automatique à mouler le beurre apparaît; sa précision d'un demi-gramme représente une performance remarquable pour l'époque. L'accueil se révèle si favorable que la machine ne tarde pas à révolutionner la distribution du beurre dans les pays industrialisés.

La conception de nouvelles machines, d'une qualité améliorée, va de pair avec l'augmentation de leurs performances. Ainsi, les machines qui produisaient autrefois 80 portions de fromage fondu à la minute, sont passées à 240 portions. La dernière génération d'emballeuses portera la cadence à 800 portions, soit 100 boîtes de fromage fondu par minute.

Aujourd'hui, KUSTNER demeure avant tout établie dans le conditionnement, l'emballage et l'étiquetage de divers produits liquides ou pâteux, alimentaires ou non. Le fromage fondu, le beurre, la margarine, la confiture, le cirage et les crèmes entrent dans la catégorie des produits traités.

En 1928, la mort de Fernand Kustner marque la fin de l'ère des pionniers: l'entreprise acquiert sa maturité et subordonne l'ingénieur, autrefois tout puissant, à l'administrateur.

Les rapports avec la clientèle se modifient. L'utilisateur intervient directement dans la définition des machines elles-mêmes.

Les ateliers de la Maison Kustner S.A. ignorent les chaînes de production et le cloisonnement. Une organisation particulière a été implantée en fonction des buts assignés. Elle permet aux ingénieurs et aux ouvriers, par un dialogue constant, de transmettre au fil des générations les connaissances et l'état d'esprit inventif, qui seuls garantissent les résultats escomptés. La structure choisie procède de coordinations subtiles et de rassemblements humains, souvent par affinités. Elle encourage la création et l'échange d'information.

L'entreprise reste également fidèle depuis 100 ans à sa vocation: produire un matériel conçu pour durer. Les rares pièces défectueuses peuvent être remplacées, même après 25 ans de fonctionnement. Ainsi bien des machines de 40 ans repartent-elles de plus belle après une révision adéquate.

En 1981, s'il est évident que la fabrication de machines pour le conditionnement des produits alimentaires et autres constitue l'activité principale de cette entreprise, de nouveaux horizons s'ouvrent néanmoins. Afin d'assurer une plus longue assise, l'entreprise a dernièrement amorcé un effort de diversification. Après une étude minutieuse, Kustner a commencé la fabrication d'une machine à insérer le courrier de haute qualité et grandes performances.

KUSTNER suit les goûts et les besoins du consommateur. L'étude et la conception de nouvelles machines permettront la production, dans le domaine du conditionnement, des produits de demain, et à la fabrication de nouvelles machines conformes à la tradition d'invention et de qualité de l'entreprise depuis 1880.

DÉCLARATION FISCALE 1981

Quelques recommandations

Remplir sa déclaration d'impôts? Certes, un bien désagréable moment, mais c'est un devoir (pas toujours compris de tous) qui mérite attention, ceci dans son propre intérêt, en remplissant complètement et correctement toutes les rubriques, puis pour assurer à chacune des collectivités publiques la juste part qui lui revient, dont la commune de Vernier en particulier.

C'est pourquoi, nous nous permettons d'attirer votre attention sur deux points particuliers, afin que la commune de Vernier reçoive son dû. Il s'agit du domicile et du lieu de travail.

Domicile:

En première page, sous la rubrique «Domicile personnel - Séjour», vous ne devez pas indiquer le quartier que vous habitez ou la poste qui vous dessert, mais **vous devez indiquer le nom de la commune, soit VERNIER**. L'adresse postale n'est pas déterminante, car les numéros d'acheminement postal ne coïncident pas toujours exactement avec le territoire politique de la commune.

Lieu de travail:

Attention! le lieu de travail ne correspond pas forcément avec le siège social de l'employeur. C'est le cas par exemple:

- des employés des agences de banques;
- du personnel des commerces à succursales multiples;
- des fonctionnaires fédéraux (postiers, douaniers, employés CFF);
- des fonctionnaires cantonaux (gendarmes, instituteurs dans les écoles enfantines et primaires, maîtres au Cycle d'orientation).

Si vous habitez dans une autre commune et que vous travaillez dans une entreprise ou un commerce domicilié sur la commune, vous devez indiquer **VERNIER**, sous la rubrique: «Lieu de travail, Commune».

Pour faciliter votre travail, avant de remplir votre déclaration, lisez attentivement le fascicule des «Directives» qui est joint à la déclaration. Il vous permettra de remplir correctement votre déclaration et de ne pas oublier de mentionner les déductions auxquelles vous avez droit.

Enfin, lorsque vous recevrez votre bordereau, contrôlez celui-ci et vérifiez:

- le montant imposable qui doit être semblable à celui de votre déclaration, sinon renseignez-vous pour en connaître la raison;
- **le code de la commune, N° 46 pour Vernier** (voir le tableau au dos du bordereau);
- **le taux des centimes additionnels, 50 pour Vernier.**

Bon courage et merci de votre attention!

JARDIN BOTANIQUE

A la découverte du Bois de la Grille

Vous connaissez certainement le Bois-de-la-Grille, îlot de verdure à deux pas de chez vous. Mais savez-vous que ce promontoire, qui se termine en véritable balcon sur le Rhône, contient une flore et une végétation riches et variées?

Cet ensemble, d'autant plus digne d'intérêt qu'il se trouve en fait aux portes de la ville, le Conservatoire botanique se prépare à vous le faire mieux connaître, grâce à l'aimable invitation des autorités de Vernier. Pour ce faire, trois promenades botaniques publiques seront organisées les samedis 13, 20 et 27 juin. Ce sera l'occasion de parcourir les bois de chênes et de pins, avec leur flore de sous-bois caractéristique, de voir la richesse botanique des prés secs et argileux, où le tapis de graminées (brome érigé et molinie) héberge de belles orchidées (comme les ophrys, tel que le montre le dessin ci-contre) et d'autres plantes rares, tel l'Aster amelle. Sans oublier la flore des haies et des bords de ruisseau: tout un monde végétal que vos guides botanistes se réjouissent de vous faire découvrir.

Chaque samedi, l'excursion partira d'un point différent de la commune:

- samedi 13.6.81: rendez-vous à 13 h. 30 dans la salle polyvalente d'Avanchet-Salève.
- samedi 20.6.81: rendez-vous à 13 h. 30 dans la salle des Fêtes du Lignon.
- samedi 27.6.81: rendez-vous à 13 h. 30 dans la salle communale de Vernier-Place.

Des groupes seront formés et entreprendront des itinéraires plus ou moins longs, selon vos désirs. Et chaque semaine précédant l'excursion, une exposition de plantes et de photos vous permettra, à vous, ainsi qu'aux enfants des écoles, de vous familiariser avec les éléments remarquables de cette autre exposition en plein air qu'est ce coin de la nature verniolane.

Dates à retenir pour l'exposition sur la flore du Bois-de-la-Grille:

- du 8 au 13 juin: salle polyvalente d'Avanchet-Salève.
- du 14 au 21 juin: salle des Fêtes du Lignon.
- du 22 au 27 juin: salle communale de Vernier-Place.

VENEZ NOMBREUX!

Conservatoire et Jardin botaniques



Légende:
ARUM MACULATUM (gouet)
Dessin: L. Guibentif



Légende:
OPHRYS (orchidée)
Dessin: L. Guibentif

Matériel roulant

Au début de l'expérience les petits véhicules des Centres aérés furent utilisés. Face au succès, le choix se porta sur des bus STEYR conçus spécialement pour ce genre de transport et disposant d'un plancher très bas, situé approximativement à la hauteur du trottoir et permettant ainsi un accès aisé pour les personnes âgées et les handicapés.

Le coût

Comparé au coût d'autres prestations communales ou au prix de revient annuel des Transports publics genevois par habitant, la somme exigée par les Transports publics de la Ville de Vernier est relativement modeste.

Le tableau suivant peut vous en donner une indication.

Coût par habitant

Sont compris dans ce calcul les coûts suivants

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Intérêt moyen 5,34%

Amortissement des constructions 2%

Entretien, mobilier

Chauffage, eau électricité

EMPLOYÉS

Salaires

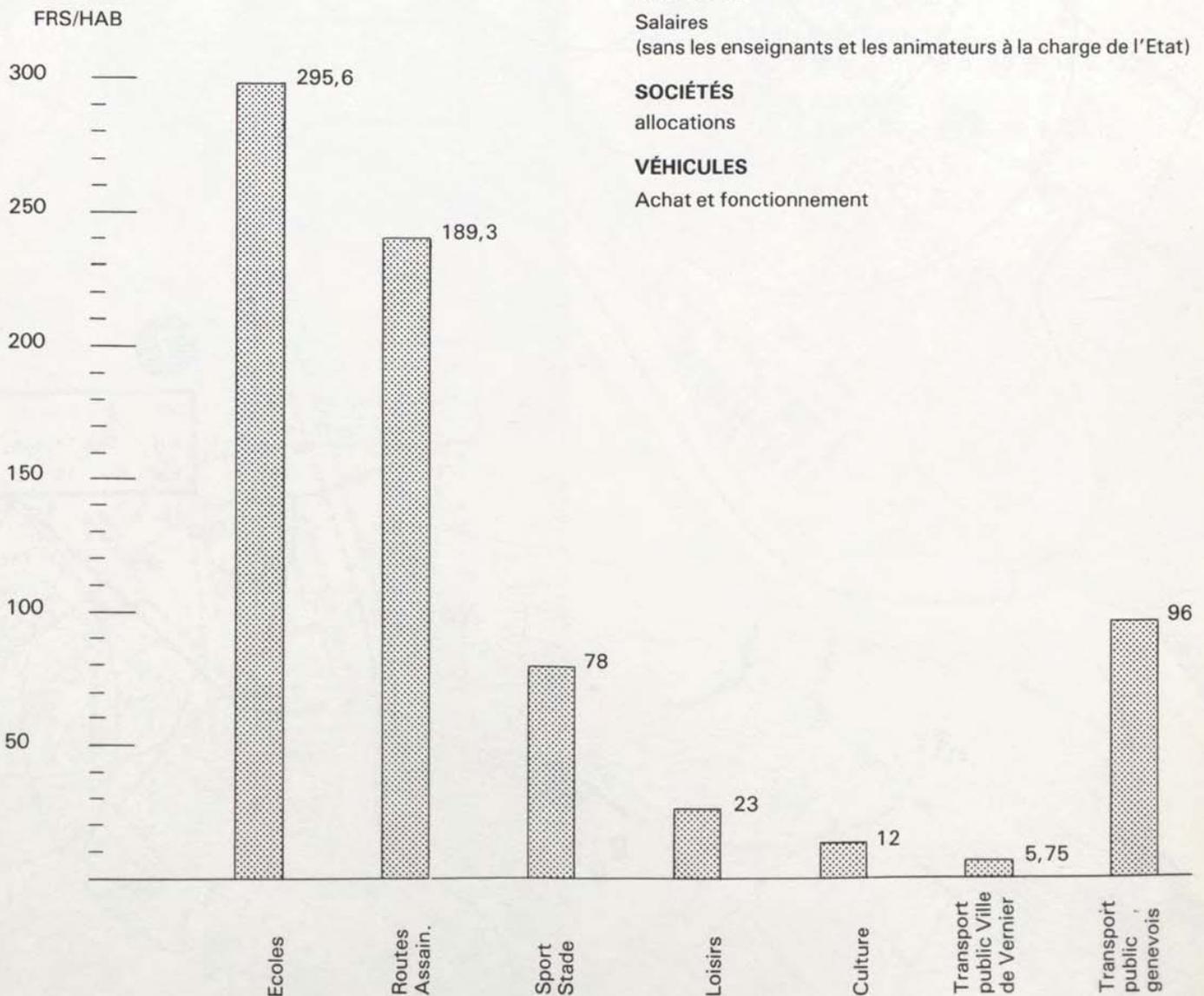
(sans les enseignants et les animateurs à la charge de l'Etat)

SOCIÉTÉS

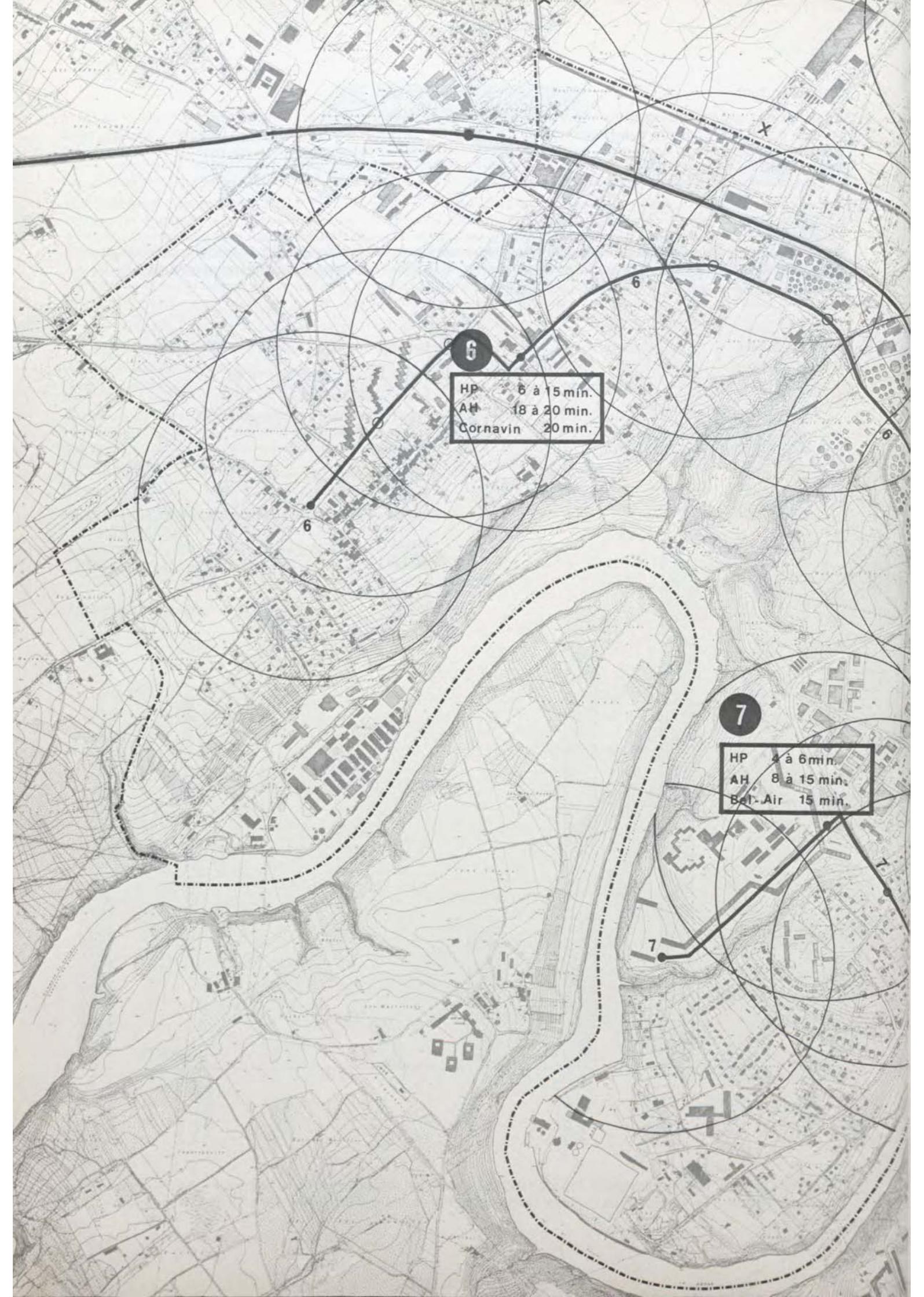
allocations

VÉHICULES

Achat et fonctionnement



Comme il est possible de le constater, les Transports publics genevois coûtent en moyenne Fr. 96. — chaque année à chaque habitant de Vernier alors que les Transports publics de la Ville de Vernier lui coûtent environ Fr. 5,75.



6

HP	6 à 15 min.
AH	18 à 20 min.
Cornavin	20 min.

7

HP	4 à 6 min.
AH	8 à 15 min.
Bat. Air	15 min.

LES TRANSPORTS EN COMMUN PLAN DIRECTEUR

Légende :

--- LIMITE COMMUNALE

● GARE

○ ZONE D'INFLUENCE — $r = 500\text{ m}$
= 5 minutes à pied

HP HEURES DE POINTE
5 h. 30 à 8 h. 30 - 16 h. 30 à 19 h. 30

AH AUTRES HEURES
8 h. 30 à 16 h. 30 - 19 h. 30 à 24 h.



ECHELLE: 1 : 13 000
DATE: 30 septembre 1975
SOURCE: Bureau d'études

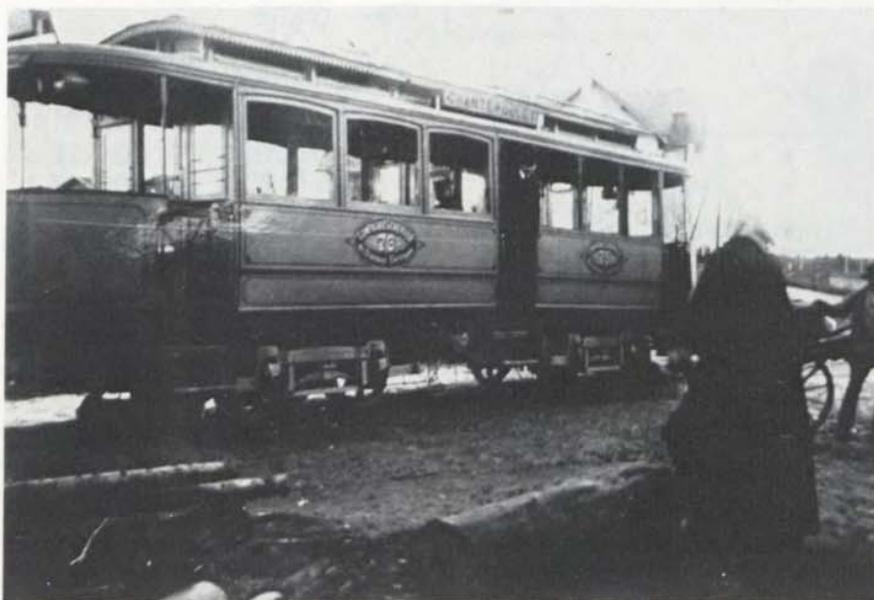
Les installations d'attente

Alors que la Commune de Vernier n'avait en 1939 qu'un budget annuel d'environ 200.000 francs (21,2 millions en 1981), les autorités prirent l'initiative de réaliser une construction exemplaire au terminus de la ligne de tram à Vernier. Le prix de revient était de Fr. 13.000.— (+ Fr. 9.000.— pour l'aménagement de la place), somme considérable à l'époque.

Au terminus de la ligne du bus à Aire existait également une petite salle d'attente et des toilettes publiques qui furent démolies et non remplacées lors de l'élargissement de la route en 1975.

En 1978, la Commune a fait procéder à une étude pour définir l'installation-type pour les abris d'attente. Le cahier des charges exigeait une solution polyvalente avec un modèle de base et des éléments additifs et pouvant facilement être déplacés. La proposition retenue a trouvé sa réalisation au Lignon en 1979. D'autres secteurs tels que: Avanchet — Balexert — Châtelaine et Vernier, devraient pouvoir bénéficier également de telles installations.

Les usagers des transports publics sont souvent les personnes les moins favorisées, malades ou âgées. Il est anormal qu'elles doivent être exposées aux intempéries alors que d'autres se déplacent confortablement installées dans leur voiture. Pour leur permettre des conditions d'attente normales il faut des installations qui soient comparables au confort actuel des logements, des réalisations sportives ou d'autres. Des semblants de refuges qui ne protègent même pas des averses d'intensité moyenne n'ont rien à voir sur des lignes de transport public dignes de ce nom.



Valable dès le 6 avril 1981		DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS EXCEPTÉS										valable samedi du 16.05 au 13.09 seul, si piscine ouverte							
SITUATION DES ARRÊTS TPV		du lundi au samedi										valable samedi seul.							
		740	830	919	1008	1057	1146	1235	1324	1413	1502	1547	1632	1717	1802	1847	1650	1743	1830
Verseuse																			
Campanules																			
Grandchamp																			
Chapelle protestante																			
Centre Lignon		745	835	923	1013	1102	1151	1240	1329	1418	1507	1552	1637	1722	1807	1852	1655	1748	1835
Lignon 53																			
Isaac-Anken																			
Herse																			
Libellules		750	840	928	1018	1107	1156	1245	1334	1423	1512	1557	1642	1727	1812	1857	1700	1753	1840
Ecu-AGA																			
Rte Vernier 117																			
Châtelaîne Temple		755	845	933	1023	1112	1201	1250	1339	1428	1517	1602	1647	1732	1817	1902	1705	1758	1845
Crozet-Robinson																			
Centre Balexert		758	848	936	1026	1115	1204	1253	1342	1431	1520	1605	1650	1735	1820	1905	1708	1801	1848
Direction Balexert																			
Centre Balexert		800	850	938	1028	1117	1206	1255	1344	1433	1522	1607	1652	1737	1822	1907	1710	1803	1853
Centre Avanchet		803	853	941	1031	1120	1209	1258	1347	1436	1525	1610	1655	1740	1825	1910	1713	1806	—
Coin-de-Terre/ St-Pie X																			
Crozet-Robinson		810	900	948	1038	1127	1216	1305	1354	1443	1532	1617	1702	1747	1832	1917	1720	1813	—
Poste Châtelaîne																			
Rte Vernier 110																			
Ecu-AGA																			
Libellules		815	905	953	1043	1132	1221	1310	1359	1448	1537	1622	1707	1752	1837	1922	1725	1818	—
Isaac-Anken																			
Centre Lignon		820	910	958	1048	1137	1226	1315	1404	1453	1542	1627	1712	1757	1842	1927	1730	1823	—
Lignon 53																			
Grandchamp																			
Campanules		825	915	1003	1053	1142	1231	1320	1409	1458	1547	1632	1717	1802	1847	1932	1735	1828	—
Verseuse																			

Les billets ne sont valables que pour les services organisés par la commune et ne pourront pas être utilisés pour les TPG
 TARIF: adultes Fr. 1. — enfants, AVS: Fr. 0.50 + abonnements 10 courses Fr. 8. —
 abonnement personnel, courses illimitées Fr. 35. — par mois.

A l'occasion des spectacles organisés par le Service culturel de Vernier, un transport est assuré selon l'horaire suivant:

POUR VERNIER

Départ Aire (ch. Verseuse)	19 h. 45
Lignon (Centre commercial)	19 h. 50
Libellules (arrêt officiel)	19 h. 55
Avanchet (arrêt Sauna)	20 h. 05

POUR AVANCHET

Départ Vernier (Mairie)	19 h. 45
Aire (Verseuse)	19 h. 55
Lignon (Centre commercial)	20 h. 00
Libellules (arrêt officiel)	20 h. 05

Retour assuré à la fin du concert.

- LIGNE TPV
- LIGNE TPG 7
- LIGNE TPG 6
- LIGNE TPG X
- LIGNE TPG 33
- - - LIGNE BATEAU DU RHONE

